

EPIC ALGERIE POSTE DIRECTION GENERALE

Direction des Ressources Humaines Commission de Sélection nationale

APPEL A CANDIDATURE INTERNE

527

/ SEC / DRH / 2023

Date:

ERQ/DRH/09/V1

3 1 JAN 2023

Page 1 sur 2

DESTINATAIRES:

- MESSIEURS LES DIRECTEURS DIVISIONNAIRES;

Référence : N°

- MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS CENTRAUX;
- MONSIEUR LE DIRECTEUR DU CENTRE NATIONAL DES CHEQUES POSTAUX ;
- MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS DES UPW;
- MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS DES CENTRES FINANCIERS REGIONAUX ;
- MADAME ET MESSIEURS LES DIRECTEURS REGIONAUX DE L'INSPECTION.

DIFFUSION:		
Par Affichage	Par Courrier	Par Web
OBJET : Appel à candidati	ure national.	

POSTE OFFERT : Sous-directeur Unité (SUPPORT).				
DUPW	DESIGNATION			
ADRAR	Ressources Humaines et Moyens Généraux			
AIN TEMOUCHENT	Budget et Comptabilité			
Total	2			

CONDITIONS REOUISES:

Conditions détaillées en pièce jointe (Annexe N°01)

DOSSIER DE CANDIDATURE:

Le dossier de candidature est constitué d'une fiche de candidature (Annexe N°02), renseignée correctement, sans rature ni surcharge, et <u>dûment visée par le responsable hiérarchique accompagnée</u> des pièces justificatives.

DATE DE CLOTURE: Le délai de candidature court à compter de la date de l'appel à candidature et s'étale sur une période de vingt et un (21) jours ouvrables.

VOIES DE TRANSMISSION DES CANDIDATURES:

Le dossier de candidature cité supra est transmis, soit :

- Par une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : Secrétariat de la Commission de Sélection Nationale/DRH, Direction Générale d'Algérie Poste, Quartier des Affaires, Beb Ezzouar ALGER;
- Par E-mail sur la boite sec.csn@poste.dz;

Ou bien, le déposé directement auprès du secrétariat de la Commission de Sélection Nationale contre accusé de réception.



Direction des Ressources Humaines Commission de Sélection nationale

APPEL A CANDIDATURE **INTERNE**

Date:

3 1 JAN 2028

ERQ/DRH/09/V1

Référence : N°

527

/ SEC / DRH / 2023

Page 2 sur 2

REFERENCES REGLEMENTAIRES:

- Décision d'Institution d'une Commission de Sélection Nationale : DGAP/SCT/1302/2017 du 06/09/2017 modifiée et complétée;
- Note de procédure relative aux modalités de sélection et désignation des cadres supérieurs et des titulaires des emplois supérieurs : DGAP/SCT/10/2017 du 06/09/2017;
- Note N°1851/DGAP/SECT/2017 relative aux conditions d'éligibilité pour l'accès aux postes et emplois supérieurs régis par la convention collective d'Algérie Poste.

SIGNATURE



Direction des Ressources Humaines

(Annexe Nº1) Conditions d'accès au poste de Sous Directeur Unité (Support)

POPULATION CONCERNEE	ANC POSTE *	ANC GEN *	DIPLÔME UNIVERSITAIRE **
Chargé d'études	5	6	Indispensable
Cadre comptable	5	6	Indispensable
Cadre financier	5	6	Indispensable
Formateur Niveau 1	5	6	Indispensable
Chargé d'études principal	5	6	Indispensable
Organisateur guichet	5	6	Indispensable
Organisateur courriers / 3/	5	6	Indispensable
Architecte / / / / / / /	*	6	Indispensable
Vérificateur	4	6	Indispensable
Juriste / (A)	4	9	Indispensable
Formateur Niveau 2	4	6	Indispensable
Contrôleur de gestion	4	6	Indispensable
Chargé d'études senior	ω	6	Indispensable
Auditeur	3	. 6	Indispensable
Vérificateur principal	3	6	Indispensable
Juriste principal			Indispensable
Cadre comptable supérieur	3	6	Indispensable
Chef département école	3	6	Indispensable
Chef département Régional	د	6	Indispensable
Chef de département unité	3	6	Indispensable
Chef département CNCP	w	6	Indispensable
Auditeur principal	Sans condition	6	Indispensable
Ingénieur formation	Sans condition	6	Indispensable
Chef de centre-Hors classe	Sans condition	6	Indispensable
Chef d'établissement-Hors classe	Sans condition	6	Indispensable
Vérificateur en chef	Sans condition	6	Indispensable
Chef de centre-Classe exceptionnelle	Sans condition	6	Indispensable
Chef d'établissement-Classe exceptionnelle	Sans condition	6	Indispensable
Chef de département central	Sans condition	6	Indispensable
Auditeur Chef	Sans condition	6	Indispensable
Chef de Projet	Sans condition	6	Indispensable
Chef de centre Hors série	Sans condition	6	Indispensable
Chef d'établissement Hors série	Sans condition	6	Indispensable

^{*} L'ancienneté exigée est arrêtée à la date de lancement des appels à candidatures

Soit d'un diplôme universitaire (Bac+3);

Soit d'un diplôme d'Inspecteur ou Inspecteur Principal délivré par l'Ecole Nationale des PTT

^{**} Le candidat doit être titulaire:



Direction des Ressources Humaines Commission de Sélection nationale

ANNEXE Nº 2

FICHE DE CANDIDATURE

_	_			
п		_	4_	-
			TO	

Référence:

Page: .../4

	ОВЈЕТ	
APPEL A CANDIDATURE	REFERENCE	
	DATE	
	ision le poste à pourvoir) Support) RHMG DUPW	
NOM ET PRENON	I DU POSTULANT :	Photo du
N° TELEPHONE :		postulant
E-MAIL:		
MATRICULE:		
DATE DE RECRU	FEMENT:	
POSTE OCCUPÉ	ACTUELLEMENT:	
DIRECTION D'AT	TACHE:	
PARCOURS PROI	ESSIONNEL AU SEIN D'ALGERIE P	OSTE :

Structure	Fonctions	Période DU (Jour/Mois/Année) _ AU (Jour/Mois/Année)



Direction des Ressources Humaines Commission de Sélection nationale

ANNEXE Nº 2

FICHE DE CANDIDATURE

_				
п	٠.	4.	_	_

Référence:

Page: .../4

${\bf EXPERIENCES\ PROFESSIONNELLES\ HORS\ SECTEUR:}$

Organisme	Fonctions	Période DU (Jour/Mois/Année) _ AU (Jour/Mois/Année)

CYCLE DE FORMATION ET/OU DE PERFECTIONNEMENT :

Organisme	Thème	Période DU (Jour/Mois/Année) _ AU (Jour/Mois/Année)	Titre /ou diplôme



Référence :

Direction des Ressources Humaines Commission de Sélection nationale	ANNEXE N° 2
FICHE DE CANDIDATURE	Date :
éférence :	Page :/4

SANCTION	RE DE LA	MOTIF	DATE
RESPONSABLE CRARCHIQUE DIRECTE	AVIS FAVOR A. Assidui B. Compé C. Initiativ D. Intégrit	té tence ve ·é	☐/10 ☐/10 ☐/10 ☐/10
	VISA DU RES		
DU DIRECTEUR	AVIS FAVOR		
JU DIRECTEUR	VISA DU DIR	ECTEUR :	<u> </u>



EPIC ALGERIE POSTE DIRECTION GENERALE

Direction des Ressources Humaines Commission de Sélection nationale

Date:

ANNEXE N° 2

FICHE DE CANDIDATURE

Référence :	Page :/4
-------------	----------

AVIS DE LA COMMISSION DE SELECTION DES CANDIDATURES :
AVIS FAVORABLE :
•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••
AVIS DEFAVORABLE :

CANDIDAT REÇU EN ENTRETIEN ORAL LE: Dans le cas de l'adoption, par la commission, d'une évaluation orale.

REFERENCES REGLEMENTAIRES:

- Décision n°1302 du 06/09/2017, portant création, composition et fonctionnement de la commission de sélection nationale.
- Note de procédure N°10 du 06/09/2017; définissant les modalités de sélection et désignation des Cadres Supérieurs et des titulaires des Emplois Supérieurs au niveau national.